

34ème session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

Port-au-Prince (Haïti)

18 décembre 2017 – 11h00

Monsieur le Président de la République d'Haïti, (c'est un honneur que vous soyez parmi nous)

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, (je vous remercie pour votre discours très intéressant)

Monsieur le commissaire Mimica,

Cher Co-Président, cher Ibrahim

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Vous me permettez en tout premier lieu de souhaiter la bienvenue à Haïti à tous ceux d'entre vous qui viennent d'ailleurs, pour la 34ème session plénière de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Je suis heureuse que cette session confirme dans la durée le retour du principe habituel d'alternance annuelle entre une session du 1er semestre organisée dans un pays européen et une session du second semestre tenue dans un pays ACP.

Je dois vous transmettre les vifs regrets de Louis Michel de ne pouvoir être présent à cette session. Des soins - je vous rassure, rien de grave - qu'il devait recevoir sans tarder l'ont retenu en Europe, et il tenait donc à vous présenter ses excuses pour cette absence indépendante de sa volonté.

Je tiens aussi, naturellement, à remercier sans plus tarder les autorités haïtiennes pour la volonté qu'elles ont exprimée d'organiser la présente session et pour l'accueil qu'elles nous ont réservé.

Nous sommes tous conscients, je pense, des terribles épreuves par lesquelles Haïti est passé au cours des années récentes, épreuves dont les traces ne sont encore que trop présentes. Les efforts qui ont été faits pour que nous soyons tous réunis ici, aujourd'hui, n'en sont que plus méritoires.

Je souhaite profiter de la présence éminente parmi nous de Président de la République d'Haïti, S.E.M. Jovenel Moïse, pour lui exprimer toute notre reconnaissance envers les institutions et le peuple qu'il représente. L'implication de tous dans la réussite de notre rencontre nous touche tout particulièrement.

Je voudrais également remercier pour leur présence les orateurs de haut niveau qui prendront la parole au cours de nos travaux et qui ont accepté de partager avec nous leur expérience et leur connaissance sur des sujets que nous jugeons d'un intérêt majeur.

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Nos travaux, à travers les thèmes retenus pour l'ordre du jour de cette session, seront le reflet des crises, des soubresauts et des défis mais aussi des espoirs qu'affronte, que subit et que porte le monde dans lequel nous vivons.

Vous me permettrez d'évoquer ici plus particulièrement certains d'entre eux.

Le premier, qui me touche :

1. Améliorer la résilience face au changement climatique et aux catastrophes naturelles dans les pays ACP

Ce sujet va malheureusement prendre de l'ampleur au cours des années à venir, car la multiplication d'événements catastrophiques, qui peuvent réduire à néant des années de développement et d'investissements, s'observe d'ores et déjà partout dans le monde, du fait de l'intensification des facteurs à l'origine des risques climatiques et de catastrophe. Sur la dernière décennie, les catastrophes climatiques ont été près de deux fois plus nombreuses que dans les années 1980.

Le changement climatique menace ainsi d'aggraver les événements climatiques extrêmes tels que la sécheresse, les inondations, les tempêtes et les vagues de chaleur.

Beaucoup peut être fait pour corriger le tir, mais l'immensité du défi à relever fait qu'on ne supprimera pas toutes les catastrophes naturelles. En tout cas, il faudrait supprimer les climato-sceptiques !

Aussi est-il de notre devoir de tout mettre en œuvre pour atténuer les conséquences des fléaux naturels pour les populations touchées et les aider à reconstruire et à se reconstruire, en favorisant leur capacité de résilience, c'est-à-dire cette capacité des individus, des communautés, et des systèmes dont ils dépendent, à résister, absorber, faire face et s'adapter lorsqu'ils sont exposés à un aléa ou un ensemble d'aléas.

L'année 2015 a été une année historique pour l'action mondiale sur la résilience, avec notamment l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui guidera la communauté mondiale dans ses efforts de gestion de ces risques jusqu'en 2030. Au nombre des événements marquants de 2015 ont bien sûr figuré l'Accord de Paris, la COP 21, sur le climat, dont nous continuons d'espérer que tous les pays l'appliqueront, et l'introduction des Objectifs de développement durable.

En 2016, d'autres débats internationaux de premier plan ont eu lieu autour de l'agenda de la résilience, en particulier le Sommet humanitaire mondial et la conférence Habitat III.

Aujourd'hui, les gouvernements et les institutions commencent à se rendre compte que la sécurité, la réduction de la pauvreté et la prospérité dépendent de l'intégration des stratégies d'adaptation au changement climatique dans tous les secteurs, et de leur mise en œuvre à tous les niveaux.

Il est important, je crois, que toutes ces mesures soient inspirées par un dénominateur commun : le souci de ne pas nuire plus à notre environnement. Les processus de définition des stratégies et des programmes visant à renforcer la résilience aux catastrophes et au changement climatique devraient ainsi toujours inclure une évaluation de leurs impacts négatifs possibles.

Je suis heureuse de songer que notre Assemblée contribuera, à travers sa résolution, au soutien d'une cause qui nous concerne et nous préoccupe tous.

Pour continuer, permettez-moi d'évoquer quelques mots sur...

2. La valorisation des ressources minérales ACP aux fins du développement durable dans les pays ACP

Ce thème me paraît d'autant plus intéressant que, curieusement, à la différence de la biodiversité qui fait l'objet d'une convention spécifique, la question des ressources minérales est rarement considérée parmi les thèmes relevant des problématiques du développement durable.

Le lien entre valorisation des ressources minérales et problématiques du développement durable intéresse aujourd'hui tout particulièrement les pays ACP, qui pour certains d'entre eux et notamment certains pays africains, regorgent de ressources minérales avidement convoitées par l'industrie des pays les plus développés de la planète.

Alors même que leur propriété et leur exploitation sont aux mains de quelques grands groupes multinationaux, avec une concentration accélérée ces dernières années, les ressources minérales constituent un facteur déterminant pour le développement – ou le sous-développement – des pays ACP. On parle souvent de la malédiction des ressources. Songeons par exemple que de simples variations des cours de ces matières premières ont un effet déterminant – beaucoup plus important que les montants de l'aide publique au développement ! –.

L'existence de ces monopoles privés dans le champ de la valorisation des ressources minérales explique que beaucoup de ceux qui devraient être les premiers bénéficiaires de cette activité, à commencer par les communautés locales, et peut-être même les États, sont loin d'y trouver leur compte, comme le montrent amplement l'étendue de la pauvreté et le grave déficit en termes d'infrastructures dans de trop nombreux pays.

Un des enseignements qu'on peut tirer de l'histoire des pays occidentaux est qu'une industrialisation fondée sur l'exploitation des ressources est pourtant possible.

Les vastes ressources minérales des pays ACP peuvent être un facteur de transformation au service du développement à la condition de ne pas se limiter à une simple extraction minière, mais de mettre l'accent sur des approches de développement plus globales, intégrant politique minière et politique de développement.

On peut penser par exemple au fait d'intégrer l'exploitation minière à petite échelle dans l'économie rurale, améliorant ainsi les moyens de subsistance de la population. La mise en place de marchés régionaux faciliterait également la création de liens avec l'extraction minière, susceptibles d'être mis à profit au niveau national et régional en renforçant la viabilité des entreprises produisant pour les marchés nationaux et régionaux.

En tout état de cause, la transformation structurelle des économies des pays ACP constitue un élément essentiel de toute stratégie à long terme permettant d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, d'éliminer la pauvreté et de soutenir la croissance et le développement durables. C'est là un défi qui devrait nous inspirer.

Je voudrais maintenant évoquer un autre sujet important, à savoir l'...

3. Amélioration de l'accès aux systèmes de soins de santé de base, notamment aux médicaments, dans la lutte contre les maladies infectieuses

Ce premier quart du XXI^e siècle témoigne d'une accélération sans précédent des avancées de la science et de la technologie, dans tous les domaines, notamment dans le champ de la médecine et des soins de santé.

Pourtant, paradoxalement, d'énormes lacunes persistent en matière de recherche et de traitement portant sur certaines maladies existantes, en particulier sur des maladies infectieuses qui sont récurrentes dans de nombreux pays et communautés.

Certaines explications à cette situation dont on ne saurait se satisfaire sont culturelles et sociales, telles l'absence d'éducation aux soins de santé de base ou l'impact de l'exclusion sociale. D'autres sont structurelles : l'insuffisance d'infrastructures comme, tout simplement, l'accès à l'eau potable ou à l'électricité, le manque de personnel médical, de médicaments et d'équipements médicaux. Enfin, et c'est à mes yeux le moins tolérable, certaines explications sont d'ordre purement juridique et économique ; je pense là, par exemple, aux droits exclusifs de commercialisation.

Dans le domaine de la maladie et de son traitement, nous sommes ainsi souvent dans une opposition entre logique du marché et besoins en matière de santé publique.

A cet égard, tant l'Union européenne que les pays ACP ont de gros progrès à faire :

- l'Union européenne, parce que, dans le cadre de sa politique de développement, elle laisse trop souvent persister un antagonisme entre ses objectifs en matière de santé et le contenu de sa politique commerciale, notamment en termes de protection de la propriété intellectuelle ;là je parle du brevet.
- les pays ACP, parce qu'ils négligent trop souvent de faire de la santé publique et de l'accès aux médicaments une priorité de leurs plans de développement et de politiques internes.

Nous comptons sur notre résolution pour tracer des pistes qui permettront d'aboutir à une situation où tous les malades, sans exclusive, pourront avoir un accès aisé aux médicaments dont ils ont besoin et à un prix raisonnable.

Un autre thème à l'ordre du jour de notre agenda, qui mérite d'être mentionné, est...

4. Le tourisme durable

Le tourisme est aujourd'hui une des principales activités de service en Europe et dans le monde. Sa croissance dépasse celle de nombreuses autres activités et permet de faire vivre bon nombre de populations.

Il est donc essentiel de protéger cette ressource tout en respectant la diversité environnementale et de cadres de vie. S'orienter vers un tourisme essentiellement durable est aujourd'hui devenu une exigence environnementale et un défi à relever.

D'ailleurs Haiti doit être très bien placée là-dessus.

Pour aborder ce sujet, nous aurons le plaisir de dialoguer en visioconférence avec notre ancienne collègue Isabelle Durant, qui a été récemment nommée secrétaire générale adjointe de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Avec elle, nous pourrions parler d'un des enjeux majeurs du tourisme durable, à savoir comment responsabiliser les voyageurs face aux problèmes de durabilité et leur proposer des solutions pour adopter les comportements responsables qu'on est en droit d'exiger d'eux.

Il y a de même des enjeux stratégiques pour les entreprises touristiques investies dans le développement durable, à commencer par leur capacité à se maintenir en tant qu'activité dans le futur, tout en veillant à ce que les conditions du développement durable soient respectées.

La prospérité des entreprises de tourisme s'avère indispensable afin que le secteur enregistre des retombées économiques satisfaisantes pour les populations d'accueil. Or, malgré la croissance des marchés du tourisme dans le monde, un certain nombre d'entreprises sont en proie à des difficultés en raison de la crise, notamment les TPE ou les PME.

Vous le voyez, chers collègues, le sujet du tourisme durable nous permettra de l'aborder sous de multiples angles et de passer en revue toute son actualité.

Mais je ne peux pas ne pas mentionner non plus la question des...

5. Défis dans le domaine de l'interdépendance entre sécurité et développement dans les politiques des pays ACP et de l'UE

Nous savons, chers amis, que l'articulation entre la sécurité et le développement est une problématique récurrente et que ces deux thématiques s'alimentent réciproquement : d'une part l'insécurité et les conflits engendrent la pauvreté et sapent les efforts de développement, et d'autre part l'absence de développement et la persistance de la pauvreté contribuent à faire naître et à entretenir des conflits.

Aujourd'hui, alors que l'Union européenne s'est imposée comme un acteur majeur de la paix et du développement sur la scène internationale, l'enjeu est d'accroître la coordination entre les domaines de la sécurité et du développement pour aboutir à une approche plus intégrée et plus efficace. Cet enjeu vaut pour l'aide apportée aux pays ACP, qui sont les principaux bénéficiaires des politiques de développement mais aussi de sécurité mises en œuvre par l'Union européenne.

Il vaut aussi pour l'Union européenne, dont l'action doit de plus en plus être guidée par la volonté d'assurer la paix et la stabilité en Afrique, notamment. Il est important à cet égard de considérer que la sécurité, le développement économique et social ainsi que le commerce font partie de la même stratégie globale et doivent être conformes au principe de cohérence des politiques au service du développement inscrit à l'article 208 du traité de Lisbonne.

Je salue dans ce contexte l'idée d'un fonds européen pour la paix évoquée par la Haute Représentante pour la politique extérieure de l'UE, Federica Mogherini. Il nous faut de nouveaux instruments européens en matière de soutien à la sécurité dans les pays ACP et au-delà.

Il faut espérer que les négociations d'un nouvel accord de partenariat post-Cotonou seront l'occasion d'engager une réflexion approfondie sur la manière de répondre à ce double besoin d'efficacité et de cohérence.

Et maintenant d'autres sujets comme

6. La situation en Mauritanie

Ce sujet ne peut que nous interpeller, parce que la Mauritanie, comme un certain nombre d'autres pays africains, d'ailleurs, pourrait bénéficier grâce à

ses atouts d'un sort bien plus enviable que celui que l'on constate aujourd'hui.

C'est surtout sur le plan politique et social que la Mauritanie suscite toute notre attention. Ce pays a certes su réagir à la menace que font peser sur lui les groupes terroristes, qui l'ont pris à plusieurs reprises pour cible depuis la création d'al-Qaida au Maghreb islamique : il s'est investi dans la coordination des États sahéliens pour la sécurité et le développement et a initié le G5 Sahel, avec le Mali, le Niger, le Tchad et le Burkina Faso.

Mais parallèlement à ces efforts notables en matière de politique étrangère, la Mauritanie connaît une situation intérieure qui, d'après certaines sources, semble beaucoup plus tendue.

Je pense en premier lieu à la volonté du président Aziz, réélu en 2014, de modifier la Constitution – qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels –, suscitant une opposition de plus en plus marquée de la part de nombreux secteurs de la société.

Cette situation mérite que nous essayions d'en savoir plus sur les réalités qu'elle recouvre. C'est en ce sens que nous avons souhaité aborder ce sujet dans le cadre d'une résolution d'urgence, visant notamment à proposer de conduire une mission parlementaire d'information et d'étude dans ce pays.

Avant de conclure, je voudrais encore vous dire quelques mots à propos de...

7. La situation au Zimbabwe

Il n'aura échappé à aucun d'entre vous, chers collègues, que le Zimbabwe vient de vivre un moment historique, même s'il est un peu tôt pour en tirer toutes les conséquences et apprécier précisément quelle sera l'ampleur et la durée du changement intervenu à la tête du pays.

Le 21 novembre, Robert Mugabe, âgé de 93 ans, qui dirigeait fermement le Zimbabwe depuis son indépendance, en 1980, soit depuis 37 ans, a préféré démissionner de son poste de Président plutôt que de laisser aller à son terme

la procédure de destitution entamée contre lui par son propre parti et qu'étaient en train d'examiner les députés.

Une telle situation apparaît comme l'aboutissement du coup de force opéré par l'armée une semaine auparavant, provoqué par la révocation du vice-président, Emmerson Mnangagwa ; cette décision du Président Mugabe lui a clairement valu de perdre ses derniers soutiens.

C'est une issue politique qui a été saluée de toutes parts, d'abord parce qu'elle permet un transfert du pouvoir pacifique et non-violent, ensuite parce qu'elle représente une opportunité historique pour les Zimbabwéens, en ouvrant la voie à l'organisation d'élections qu'on peut espérer libres et équitables.

Aussi, nous devons nous tenir prêts, avec nos partenaires internationaux, à accompagner et soutenir cette transition politique, dès lors qu'elle encouragera l'accélération des réformes essentielles pour le Zimbabwe.

C'est dans cet esprit que nous aurons un débat sur la situation politique actuelle dans ce pays.

Conclusion

Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Vous l'aurez constaté en écoutant mon propos : le monde d'aujourd'hui porte plus que jamais de manière visible la marque de l'action de l'homme, une action parfois créatrice, parfois réparatrice, mais souvent destructrice.

C'est pourquoi il est important que les élus du peuple que nous sommes se réunissent comme nous le faisons aujourd'hui pour échanger, réfléchir et témoigner sur l'état de nos pays, de nos régions et de notre planète et, qu'en tant que parlementaires, nous prenions des positions fortes, des positions claires sur des sujets qui nous intéressent ou nous préoccupent.

Notre réunion, ici, aujourd'hui, témoigne d'ailleurs de l'importance de la dimension parlementaire des travaux qui se déroulent dans le cadre de l'accord de Cotonou.

Cette dimension m'apparaît comme un enjeu d'autant plus essentiel pour l'avenir de nos relations, que la Commission européenne a tout récemment présenté un projet de mandat pour entamer les négociations sur le post Cotonou. Je ne saurais trop vous inviter, chers collègues, à tout faire, une fois rentrés dans vos pays, dans vos circonscriptions, pour convaincre vos autorités de l'intérêt majeur qu'il y aura à renforcer la dimension parlementaire du futur accord, en permettant à la future Assemblée parlementaire paritaire de jouer un véritable rôle consultatif.

Je vous remercie encore, chers collègues, pour votre présence à cette session plénière ; je compte vivement sur le partage d'expérience dont vous pourrez nous faire bénéficier pour avancer sur tous les thèmes qui sont à notre ordre du jour.

Je souhaite enfin renouveler mes remerciements chaleureux à l'égard du Président de la République et du le Président de l'Assemblée nationale d'Haïti pour leur accueil et l'exemple que leur pays donne en termes de capacité de résilience.

Je vous remercie pour votre attention.